

Pierre Maurice Louis
Vadurel.

L'an mil neuf cent dix sept, le quinze octobre à neuf heures du matin, nous Joseph Alexandre Dufrenoy, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller municipal, délégué aux fonctions d'officier de l'état civil de la Ville d'Amiens avons transcrit littéralement ce qui suit.

Division des formations sanitaires. N. 599 B. Ann. Sulance 9/3. L'an mil neuf cent dix sept, le seize du mois d'avril à sept heures quarante cinq minutes étant à Beauvieux, canton de Beaume, département de l'Aisne, acte de décès de Pierre Maurice Louis Vadurel, décoré de la croix de guerre, soldat de deuxième classe, au sixième chasseurs à cheval, immatriculé sous le n° neuf cent soixante dix neuf, subdivision d'Amiens, darre mil neuf cent quinze, né le vingt cinq octobre mil huit cent quatre vingt dixing à Amiens, canton de dit, département de la Somme, domicilié en dernier à Amiens, soixante neuf, rue des Frands municip. Mort pour la France à Beauvieux, département de l'Aisne, le seize du mois d'avril à six heures trente minutes des suites de blessures reçues sur le champ de bataille, fils de Maurice Louis François et de feu Jeanne Martel, domicilié à Amiens, soixante neuf ans, rue des Frands municipiers, canton du dit, département de la Somme, conformément à l'article 77 du code civil, nous nous sommes transporté auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès. Devant nous Henri Pégand, officier d'administration de deuxième classe permanent de l'ambulance neuf du troisième corps d'armée, officier de l'état civil sur la déclaration de Adolphe Bellamy, âgé de trente six ans, et de Jean Vignean, âgé de vingt sept ans, tous deux soldats de deuxième classe à la troisième section d'infirmiers. Témoins qui ont signé avec nous avec lecture. Le 1^{er} témoin, signé: A. Bellamy. Le 2^o témoin, signé: J. Vignean. L'officier de l'état civil, signé: H. Pégand. Tous en lecture conforme. L'officier de l'état civil, signé: Pégand. Vu par nous M. Roux Berger, médecin chef de la dite formation, pour légalisation de la signature de M. Pégand, sus qualifié. Signé: Roux Berger. Mention rectificative. Le du 30 septembre 1911, le défunt s'est marié à Amiens, ni domicilié 69 rue des Frands municip, son père ne doit pas être prénommé Maurice Louis François, ainsi qu'il est mentionné dans le corps de l'acte ci contre. Le soldat Vadurel ne a Corbie (Somme), domicilié légalement 22 rue Lybuis à Amiens, était célibataire, son père doit être prénommé Maurice Louis François. Paris le trente septembre mil neuf cent dix sept. Le Ministre de la guerre, par délégation des chefs du Bureau des archives administratives. Signé: Illisible. Dont acte!